

Eoliennes : le vent et l'argent du vent

Tout monopole fermé conduit au suicide économique. La filière éolienne française prend tout droit le chemin du vaste cimetière français des projets absurdes.

La ligne Maginot, les abattoirs de la Villette, les satellites TDF1, le Crédit Lyonnais, le Crédit Foncier, le GAN, le vaccin H1N1, les portiques de l'écotaxe, etc....ont englouti autant de milliards en pure perte, sauf pour quelques uns...

Constat implacable en novembre 2017 et immense déception du célèbre quotidien écologiste Reporterre qui a réalisé une importante enquête approfondie sur la filière éolienne française: jugée tout sauf alternative, dont des membres vont jusqu'à utiliser les codes sexistes les plus lourds du marketing classique pour vendre à n'importe quel prix. Sa conclusion : "les soucis écologiques pèsent finalement bien peu, les objectifs de réductions de consommation d'énergie semblent bien lointains. Et les problèmes posés par la technologie éolienne restent, eux, au second plan."

L'éolien est la solution la plus marginale, la plus discutable, la plus intermittente des énergies renouvelables, mais la plus prisée des spéculateurs financiers. Pourquoi cet engouement malsain ?... Les nouvelles filières émergentes d'énergies renouvelables zéro émission développent des solutions bien plus performantes au niveau économique et technique. Le succès des turbines éoliennes urbaines de Londres ou d'Essen le démontre, comme celui des éoliennes sans mât. L'autoconsommation réduit la facture d'électricité, alors que l'éolien la multiplie par 3 en tarif de production. Injecter une énergie intermittente dans le réseau pour qu'elle revienne à son point de départ est un non-sens technologique et économique. L'impôt du contribuable va directement enrichir démesurément des promoteurs éoliens, et sans contrepartie. Pourquoi cette injustice?... Un petit noyau d'opérateurs a accumulé en seulement quelques années un pactole privé personnel de près de dix milliards grâce à une taxe publique qui est même payée par les ménages non imposables sur le revenu.

Le loup a trempé sa patte dans la farine, le financier s'est repeint en vert. Créé depuis dix ans, un petit syndicat entre soi, fait de cabinets financiers et d'industriels aux procédés incertains, s'est emparé d'une manne subventionnée à 100%. De nombreux parlementaires ont qualifié ses méthodes de "discutables". Grâce à ce monopole et avec quelques connivences politiques et administratives, il a pu négliger toute technique innovante, tout nouvel acteur soucieux du public, pour s'occuper essentiellement de la prospérité fermée de ses membres, faire croire qu'il n'existait qu'une sorte d'énergie renouvelable, la pire. En quelques années, des fortunes considérables y ont été amassées grâce à une taxe obligatoire, payée par les ménages les plus modestes. Bien pire, ces fortunes de l'éolien, totalement subventionnées par le contribuable français, sont souvent logées à l'étranger en toute impunité. Un comble : le nom d'EDF a même été utilisé pour constituer au Luxembourg la fortune la plus insolente d'entre elles.

Et surtout... ça ne marche pas... à prix d'or ! L'Institut Montaigne note dans une analyse de juin 2017:« aucun champion mondial de la fabrication d'éoliennes ou de panneaux photovoltaïques n'a émergé en France, malgré les cinq milliards d'euros de taxes que paient annuellement les consommateurs d'électricité pour soutenir les renouvelables ».

Tout cela pour à peine 5% de l'électricité française et même 3.9% seulement selon RTE, le distributeur officiel, avec un rendement annuel ridicule de 20% de la puissance installée...au gré aléatoire...du vent... sans jamais savoir quand elle arrive. Il faut cinq éoliennes du vieux procédé à hélices pour obtenir la puissance d' une seule, la pire forme d'électricité et le plus mauvais rapport qualité prix, aux créations d'emplois plus supposées que constatées. Les sites éoliens sont des déserts télésurveillés de l'étranger sans un seul emploi sur place. Jamais les soi disants emplois créés n'ont été confirmés par aucune statistique officielle, et ils font souvent double emploi avec d'autres activités classiques; conseil, BTP, gestion immobilière, négoce, puisqu'ils sont autodéclarés...! Ainsi que le remarque le quotidien La Croix: les quelques fabricants français comme Vergnet, Franceole, sont en grande difficulté, de redressements judiciaires en cessation de paiements. Les participations pourtant conséquentes de la BPI accroissent encore l'effort du contribuable vers des risques marqués, car les autres banques refusent désormais de les cautionner. Une grande partie de ces activités est en conversion urgente vers la construction métallique et la serrurerie.

Vers des Jurassic parcs éoliens

Pour 4 à 5 % de son électricité, la France condamne entre un quart et un tiers de son espace naturel à des engins spéculatifs obsolètes qui deviendront des friches rouillées comme 14 000 autres aux USA (American Thinker), puisque ce sont les mêmes financiers qui les gèrent. Grâce au démarchage de petits maires naïfs, comme l'avaient prédit d'éminents Sénateurs le 21 novembre 2009, et sans créer d'emplois locaux, des centaines de millions d'Euros de mouvements financiers visent avant tout la défiscalisation et la spéculation, avec des marges colossales sur opérations publiques. Le territoire rural français devient une colonie financière, gravement mitée en gruyère sans aucune coordination administrative de monstres de 150 m de haut qui "marchent" l'équivalent d' 1 jour sur 5 dans l'année et ne créent aucun emploi local. Et pourtant, le moindre permis de construire d'un garage, d'un poulailler ou d'une fenêtre dans les mêmes périmètres demande des mois de formalités et des dizaines de documents, quand il est accepté.

Bien pire, le service anti corruption du Ministère de la Justice a consacré un long chapitre à ce secteur de l'éolien, assorti d'exemples très parlants, en soulignant qu'il était sans doute l'un des plus exposés à la corruption et à la prise illégale d'intérêts. Toutes ces opérations se font de gré à gré, hors procédure publique de passation de marché. La complaisance inexplicable envers le secteur éolien, si elle se poursuit, nous mènera tout droit en zone grise, proche des dangers des ententes illicites et des pratiques mafieuses, même si une partie de cette profession souhaite l'éviter. On le voit déjà en Italie, en Espagne, au Portugal et dans certaines régions du Royaume Uni, où de nombreux scandales ont éclaté. Une mystérieuse banque arabe, inconnue en Europe, a récemment fait en France l'acquisition de l'un des opérateurs de ce secteur, alors pourtant qu'elle est connue dans son pays pour avoir été impliquée dans d'importants scandales de corruption, selon des sources incontestées comme le Financial Times.

Les dommages collatéraux s'accumulent - une éolienne à moins de 7km tue tout tourisme local en France

La France premier pays touristique au monde grâce à ses paysages typiques, scie joyeusement la branche sur laquelle elle est assise pour un enjeu dérisoire. Un récent sondage (AHTI) sur un échantillon représentatif de 1280 personnes réalisé dans la vallée de la Loire, prouve que 90% des touristes ne reviendront pas ou annuleront leur réservation si une éolienne est située à moins de 7km de leur lieu de résidence. On peut aussi constater le désastre agricole qui s'annonce comme

par exemple le long de l'autoroute A10, par dessèchement et érosion des sols dans l'une des plaines les plus riches de France, alors qu'une seule éolienne brasse 38 tonnes d'air à la seconde, soit 6 éléphants, par simple vent de 20kmh. Les biens immobiliers ayant chuté de moitié de leur valeur se comptent désormais par milliers, plongeant souvent des ménages dans des situations catastrophiques. Plusieurs études récentes réalisées en France par des professionnels sur des durées longues(Grangé, Sud Morvan), et l'analyse de plusieurs décisions de justice montrent clairement des dépréciations de 20 à 40% et même le dépeuplement massif de certaines zones par logements vacants. Ce dernier dommage correspond en valeur à la totalité des investissements dans l'éolien ...Une compagnie d'assurances (MMA) a mis sur le marché un produit de couverture de dépréciation pour ce genre d'évènement. Enfin, la filière éolienne est loin d'être écologique avec désormais le problème de pollution du recyclage des pales d'éoliennes en résine qui atteint le million de tonnes, les huiles industrielles, les lanthanides ultra polluantes dont l'extraction pollue plus que le nucléaire, les milliers de tonnes de béton enfouies dans le sol dont les ferrailles vont se réveiller pour acidifier les sols, les décès d'ouvriers maintenance à grande hauteur, les accidents aériens inexplicables comme celui de Château-Thierry. etc...

Le chant du cygne : l'éolien cherche à ramasser les dernières miettes du festin

Un vice terrible de raisonnement consiste à essayer de faire croire que la France « ne remplit pas ses objectifs » par rapport à Bruxelles. Or, comme le dit très bien la Cour des Comptes dans son rapport de 2015, il suffit de lire la nouvelle Directive Energie Renouvelables, non encore appliquée en totalité par la France, pour constater qu'elle corrige totalement l'ancienne; Bruxelles parle d'objectifs d'énergies renouvelables et non plus d'énergie éolienne. L'éolien est la moins performante et la plus infime des énergies renouvelables par rapport à l'hydraulique, à la géothermie, et maintenant aux nouvelles filières zéro rejet CO2. Bien pire, Bruxelles a confirmé que la filière éolienne, telle que gérée en France, n'était pas compétitive et devait rapidement tomber dans le droit commun avec des tarifs normaux à terme, c'est à dire trois fois moins chers. La Cour des Comptes (rapport fev 2015) a utilisé des qualificatifs très durs "laborieux" "négoce perturbé" et même "chaotique" pour dénoncer le bilan catastrophique de ce secteur depuis des années, en vain, pour quelles raisons?... La Commission de Régulation de l'Energie a dénoncé depuis 2006 l'incroyable rente servie à ce secteur grâce à des tarifs exorbitants non justifiés par la performance et payés par le contribuable. La Cour Européenne de Justice a condamné ce système au terme de trois ans d'instruction sur requête du Conseil d'Etat. Des milliers de propriétaires vont se retrouver dans des situations périlleuses gravissimes avec les immenses socles de béton enterrés dans leurs terrains, mystérieusement "oubliés" dans les responsabilités des promoteurs éoliens, contrairement à la Directive européenne pollueur-payeur ou encore au dispositif Reach.

Mais cela ne suffit pas. La bande de l'éolien veut encore plus et plus vite. Sous couvert de l'étude de « simplifications » ce milieu entreprend désormais le gouvernement Philippe pour se plaindre de « recours abusifs » et pouvoir installer ses éoliennes "librement" grâce à ces "simplifications".

Un ministre responsable peut comprendre qu'il n'y a ni abus ni plaisir dans des recours administratifs complexes menés malgré eux à regret, à leurs frais et sur leur temps personnel par des bénévoles dont l'activité économique, le domicile, ou l'environnement sont menacés. Un promoteur voulant construire une tour de bureaux à Montmartre, un industriel désireux d'installer une centrale d'épuration au Cap Ferret, ou une décharge publique au château de Chambord, diront la même chose et se plaindront de « recours abusifs ». On a d'ailleurs vu un immense projet éolien au Mont Saint Michel et dans plusieurs parcs naturels. Cette "stratégie du doute" est le propre des entreprises qui exigent une docilité absolue de leur personnel. Elle révèle un appétit de pouvoir et d'argent décidément sans fin... à moins que le politique n'en prenne conscience...Sinon nous allons tout droit à de multiples affrontements locaux de type Bourrière, Sivens ou Notre Dame des Landes. Rien n'est

plus vulnérable qu'un site désert d'éoliennes, et déjà les voies de faits se multiplient, même si elles sont étouffées. Qu'en sera t il si l'opinion publique est bridée ?. Cette simplification risque d'être une dernière victoire à la Pyrrhus avant la fin.